



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement secondaire

Question écrite n° 50016

Texte de la question

M Jean-Louis Masson rappelle à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, que, lors de la présentation officielle à la presse, en juin 1991, de la réforme des lycées, il a proposé que l'horaire d'EPS des classes de BEP soit porté à quatre heures, dont deux heures dites de plein air, et tendant par là même à tous les BEP une mesure qui ne concernait jusque-là que les BEP industriels. La mesure envisagée recueille l'accord des enseignants qui considèrent en particulier que, compte tenu de l'origine socioculturelle des établissements concernés, elle ne manquera pas d'avoir une grande portée sociale pour ceux qui en bénéficieront. Il lui demande en conséquence s'il a prévu une programmation des créations de postes pour faire face à ces nouveaux besoins et plus généralement quelles dispositions il a retenues pour que cette proposition devienne rapidement réalité.

Texte de la réponse

Reponse. - La réforme des lycées prévoit, pour les classes de BEP, deux heures d'éducation physique et sportive et, en complément, deux heures de plein air également assurées par les enseignants de la discipline. Les moyens nécessaires pour faire face aux besoins seront programmés au fur et à mesure de l'application du calendrier de la réforme.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50016

Rubrique : Education physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1991, page 4670